

Le frelon asiatique : il est arrivé chez nous.



© CC BY-SA 3.0

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive introduite accidentellement et identifiée pour la première fois dans le sud de la France en 2004.

Son aire de distribution vers le nord progresse, en moyenne, d'une centaine de kilomètres par an vers le Nord.

Les spécialistes en entomologie considéraient depuis plusieurs années que son implantation dans nos régions était inévitable. On en avait déjà retrouvé un individu à Flobecq (Hainaut) en 2011 et un autre pas loin de Tournai, mais du côté français.

Fin 2016, un premier nid a été découvert à Guignies, dans la région de Tournai.

Cet insecte menace directement les abeilles auxquelles il fait une chasse sans merci. Il n'est dangereux pour l'homme que dans le voisinage immédiat du nid.

Nous recherchons activement ces nids !



b.



a. nid installé sous débordement de toiture ; b. nid installé haut dans un arbre ; c. frelon butinant sur fleur de lierre.

Le frelon asiatique construit de gros nids (40-80 cm de diamètre), le plus souvent assez **haut dans les arbres**, mais aussi sur les **bâtiments** et sur d'autres supports. Il faut donc lever les yeux, et tenter de repérer ces grosses boules brun-beige en matière cartonnée. Le nid est fréquemment caché par le feuillage, mais il peut être repéré par les allées et venues des frelons (lesquels paraissent presque tout noirs de loin). Plus rarement, le nid est situé dans un abri (grenier, poulailler, etc).

La **chute des feuilles** est une occasion à saisir pour le repérage des nids. Par ailleurs, le **lierre**, qui commence à fleurir, est très apprécié de divers insectes butineurs, notamment le frelon asiatique.

Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée, atteignant 3 cm de long.

Un peu plus petit et plus foncé que le frelon européen, et doté d'une bande jaune orangé assez visible, l'animal ne pose pas de véritable problème de santé publique là où il est présent, mais bien pour l'environnement.

Il est, en effet, très agressif à l'égard d'autres insectes et peut compromettre le rendement des ruches en s'en prenant aux abeilles domestiques.

En revanche, il déguerпит rapidement quand l'homme cherche à s'en débarrasser d'un geste. Les guêpes et les abeilles sont souvent plus agressives que lui.

Avec une dose de venin comprise entre 0,16 et 0,19 mg, sa piqûre s'avère moins dangereuse que celle d'une simple abeille, mais elle peut être plus douloureuse du fait de la longueur de son dard.



Attention par contre à ne pas s'approcher d'un nid (le plus souvent haut perché dans les arbres), même par accident.

L'approche risquerait d'entraîner une attaque collective de la colonie, avec à la clé de nombreuses piqûres et la projection de venin et de liquide acides dans le visage, pouvant nécessiter une hospitalisation urgente.

La prudence s'impose pour les personnes qui présenteraient une allergie, auquel cas toute piqûre provoquerait de l'urticaire,

des vomissements, des vertiges et des difficultés respiratoires. Contactez votre médecin si vous présentez ces symptômes.

En cas de détection de frelon ou si vous pensez en avoir aperçu un, il est conseillé de prendre une photo de l'insecte, de le localiser et de prendre contact avec le CRA-W (Centre wallon de recherches agronomiques), l'association Cari (Centre apicole de recherche et d'information) ou de remplir le formulaire d'observation disponible sur le portail Biodiversité de la Wallonie.

QUE FAIRE EN CAS DE DETECTION DE FRELONS, OU DE NIDS DE FRELONS ?

Au moindre doute, veuillez prévenir Michel De Proft, responsable au CRA-W (gsm : **0476 76 05 32**), en vue de l'identification formelle de l'espèce, puis de la neutralisation des colonies (service gratuit). L'idéal serait de lui envoyer une photo à l'adresse suivante : m.deproft@cra.wallonie.be

